



DECISIONS DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 16 décembre 2025 à 14 heures

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à 14 heures, les Membres du Bureau Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement du Smicval (Saint Denis de Pile - 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 09 décembre 2025

Etaient présents :

| Président et Vice-Présidents | Présents | Membres du Bureau | Présents |
|-------------------------------|----------|-------------------------|----------|
| Monsieur Sylvain GUINAUDIE | P | Monsieur Philippe BLAIN | P |
| Monsieur Michel VACHER | P | Madame Laurence PEROU | P |
| Monsieur Alain RENARD | | Monsieur Alain VALLADE | P |
| Madame Gabi HÖPER | P | | |
| Madame Chantal GANTCH | P | | |
| Monsieur Jean-Philippe LE GAL | P | | |
| Monsieur Jean-Pierre DUEZ | P | | |
| Monsieur David RESENDE | P | | |
| Monsieur Jean-Claude ABANADÈS | | | |
| Monsieur Antoine GARANTO | P | | |

P = Présentiel

Ex = Excusé

V = Visioconférence

Secrétaire de séance : Monsieur Michel VACHER

Sur les 13 Membres qui composent le Bureau du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de la réunion du Bureau Syndical en date du 16 décembre 2025, 11 d'entre eux étaient présents.

DECISION DU BUREAU SYNDICAL N°2025-07BS

Objet : Autorisation de signature du marché d'acquisition de véhicules d'occasions et neufs

Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette décision, il a été recensé :

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 13 |
| Nombre de membre présents | 11 |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Commande publique,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie en date du 25 novembre 2025.

Considérant que le présent marché a pour objet l'Acquisition de véhicules neufs et d'occasions type VL (véhicule léger) / VLU (véhicule léger utilitaire).

Les véhicules sont destinés à renforcer ou à renouveler le parc automobile destiné aux agents du syndicats se déplaçant sur tous le territoire ; les véhicules d'occasion répondent souvent à une logique d'économie budgétaire, ou à un besoin urgent.

Considérant que le présent marché comprend la fourniture, la mise à disposition, les formalités administratives d'immatriculation, la livraison, et la garantie des véhicules.

Il s'agit d'un accord-cadre avec un maximum de 1 270 000€ composé de marchés subséquents d'une durée de 3 ans.

Considérant que les candidats ont répondu sur la base de leurs tarifs actuels, sur lesquels ils ont appliqué une remise.

Les analyses ont porté donc sur les critères définis au Règlement de Consultation permettant de faire un choix sur 3 candidats / lot.

Considérant que pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les marchés subséquents sont attribués après remise en concurrence des titulaires du (des) lot(s) correspondant à l'objet du marché subséquent. Cette remise en concurrence intervient lors de la survenance du besoin. L'analyse portera donc sur les prix actualisés au moment de l'apparition du besoin, sachant que la remise accordée devra être la même durant toute la durée du marché.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 25 novembre 2025 et qu'elle a décidé d'attribuer les lots dans les conditions énumérées ci-dessous.

Considérant la décomposition des lots :

Lot 1 : Acquisition de fourgons d'occasion ; pour un montant maximum de 150 000€.

Principaux critères techniques : véhicules DIESEL, de moins de 3 ans, d'un maxi 35 000 km – tailles du fourgon allant de 9 à 15 m3.

Lot 2 : Acquisition de fourgons neufs ; pour un montant maximum de 240 000€.

Principaux critères techniques : différentes énergies possibles diesel, hybride et électrique, véhicule uniquement automatique – différentes tailles de 9 à 15 m3 ; avec en option la pose de nacelle ou de hayon.

Lot 3 : Acquisition de fourgonnettes d'occasion ; pour un montant maximum de 160 000€.

Principaux critères techniques : Fourgonnette diesel, moins de 3 ans, maxi 35 000 km.

Lot 4 : Acquisition de fourgonnettes neuves ; pour un montant maximum de 400 000€.

Considérant les principaux critères techniques : différentes énergies possibles diesel, hybride et électrique, véhicule uniquement automatique, option benne basculante.

Lot 5 : Acquisition de véhicules légers d'occasion ; pour un montant maximum de 100 000€.
 Principaux critères techniques : Véhicules Diesel, Essence, Hybride, électrique, version citadine, berline, break, de moins de 3 ans, d'un maximum de 35 000 km.

Lot 6 : Acquisition de véhicules légers neufs ; pour un montant maximum de 220 000€.
 Principaux critères techniques : Véhicules Diesel, Essence, Hybride, électrique, version citadine, berline, break, version automatique ou manuelle.

Considérant que, pour tous les lots, le chiffrage est demandé pour des véhicules de couleur blanche, en option la couleur grise proche du RAL 7016.

Considérant que les critères d'évaluation des offres pour les lots 1,3 et 5 (véhicules d'occasions) ont été établis ainsi :

1/ Critère prix : 50 points

- Prix unitaires des prestations identifiées au BPU qui seront réactualisés au moment du besoin

2/ Critère technique : 20 points

- Cadre technique (exigences techniques su Smicval) dument rempli
- Procédure SAV

3/ Le délai a été noté sur 20 points sachant qu'il est demandé que le délai soit inférieur à 3 mois

4/ La performance en matière de protection de l'environnement a été notée sur 10 points.

Considérant que les critères d'évaluation des offres pour les lots 2,4 et 6 (véhicules neufs) ont été établis ainsi :

1/ Critère prix : 50 points

- Prix unitaires des prestations identifiées au BPU qui seront réactualisés au moment du besoin

2/ Critère technique : 20 points

- Cadre technique dument rempli
- Procédure SAV

3/ Le délai a été noté sur 20 points sachant qu'il est demandé que le délai soit inférieur à 12 mois

4/ La performance en matière de protection de l'environnement a été notée sur 10 points.

Considérant le positionnement des candidats :

Pour les :

LOT1: Acquisition de fourgons d'occasion,

LOT 3 : Acquisition de fourgonnettes d'occasion.

Considérant qu'un seul candidat s'est positionné sur ces lots : il s'agit de SEGARP.

SEGARP, créée en 1993 à Marmande, est une entreprise spécialisée dans le véhicule utilitaire léger forte de 14 personnes.

Expertise dans le domaine du véhicule d'occasion, SEGARP dispose d'un parc de 120 VLU, toutes marques et types de VLU confondus.

Considérant que l'analyse des offres fait apparaître que les propositions financières, évaluées sur la base des estimations fournies, s'inscrivent dans l'enveloppe budgétaire prévue. Le candidat démontre une conformité totale aux prescriptions du Dossier de Consultation. Bien qu'il soit le seul soumissionnaire, son dossier apporte les garanties nécessaires à la bonne exécution du marché.

SEGARP obtient la note de 95 points sur 100 pts pour les 2 lots.

Pour le LOT 2 : Acquisition de fourgons neufs

Considérant que trois candidats se sont positionnés.

Un des 3 candidats n'a pas fourni, dans son dossier, les éléments obligatoires du cadre technique ; son offre est donc considérée irrégulière et non régularisable.

Après analyses de tous les critères, les candidats Chauveau et de RRG RETAIL GROUPE sont retenus et seront mis en concurrence lors de l'apparition des besoins d'achats de véhicule.

CHAUVEAU obtient 85.03 points sur 100 ; RRG obtient 88 points sur 100.

Considérant que l'analyse des offres confirme que les propositions financières respectent l'enveloppe budgétaire prévue. Les candidats se révèlent ainsi totalement conforme aux prescriptions du Dossier de Consultation, et sont donc attributaires de ce lot.

Considérant que Chauveau est un acteur local, qui fait partie du groupe FAURIE et est depuis 1980, Agent Renault à Fléac, près d'Angoulême. Il a répondu avec une remise de 33% sur le prix net des véhicules.

RRG RETAIL GROUPE, est basé à Libourne et est une filiale à 100% du constructeur Renault, leader en Europe sur les activités de vente de véhicules et services associés. Il a répondu avec une remise de 33% sur le prix net des véhicules.

Pour les :

LOT 4 : Acquisition de fourgonnettes neuves

LOT 6 : Acquisition de véhicules légers neufs

Considérant que deux candidats se sont positionnés.

Considérant qu'un des 2 candidats n'a pas fourni, dans son dossier, les éléments obligatoires du cadre technique. ; son offre est donc considérée irrégulière et non régularisable

L'analyse de l'offre du candidat, seul soumissionnaire, RRG détail Group fait apparaître que les propositions financières, pour chacun des 2 lots, évaluées sur la base des estimations fournies, s'inscrivent dans l'enveloppe budgétaire prévue. Le candidat démontre une conformité totale aux prescriptions du Dossier de Consultation.

S'agissant du lot 4 : Le candidat a répondu avec une remise de 32% sur les véhicules Diesel et 26% sur les véhicules électriques (la motorisation hybride n'étant pas disponible).

S'agissant du lot 6 : Le candidat a répondu avec une remise allant de 16% pour les véhicules électriques et hybrides et 20% pour les véhicules essence. Il est à noter qu'il n'y a pas d'offre sur des véhicules diesel.

Bien qu'il soit le seul soumissionnaire, son dossier apporte les garanties nécessaires à la bonne exécution du marché.

RRG RETAIL GROUP obtient la note de 88 points sur 100 pts pour les 2 lots

Pour le LOT 5 : Acquisition de véhicules légers d'occasion

Considérant qu'aucun candidat, ne s'est positionné sur ce lot.

Considérant que dans le cadre de la procédure, les candidats ayant retiré leur dossier de consultation ont été contactés pour connaître le motif de non-réponse.

Ceux-ci sont unanime « au regard des tensions sur les véhicules d'occasion, à savoir : peu d'offre, des conditions de remise et des délais courts sur le lot des véhicules neufs » les potentiels candidats ont préféré renoncer à répondre.

Tenant compte des éléments détaillés, il est demandé, au membre du bureau syndical, de bien vouloir autoriser le président à signer toutes les pièces afférentes à cet accord-cadre et ses marchés subséquents dans les conditions énumérées ci-dessus.



Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et tenu un débat contradictoire, le Bureau syndical, à la majorité des Membres présents :

| | |
|-------------|---|
| Pour | 9 |
| Contre | 0 |
| Abstentions | 2 |

Décide :

Article 1:

D'autoriser le président à signer le marché d'acquisition de véhicules d'occasions et neufs tel que détaillé ci-dessus et toutes ses pièces afférentes.

Article 2:

Le Président, la Directrice et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 16 décembre 2025

Publié le : 19.12.2025

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

Signé
électroniquement par :
Sylvain Guinaudie
Date de signature :
18/12/2025

Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER

Signé
électroniquement par :
Michel VACHER
Date de signature :
17/12/2025